

**Division des ressources humaines départementales**

Affaire suivie par : Maryline ISCHARD

Tél : 05 87 01 20 56

Mél : maryline.ischard@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 23 novembre 2020

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des  
écoles  
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré et d'établissements spécialisés

S/c de Mesdames et Messieurs  
les inspecteurs chargés de circonscription  
du 1<sup>er</sup> degré  
S/c de Mesdames et Messieurs les principaux de  
Collège

**Objet** : Liste d'aptitude pour l'accès aux emplois de directeurs d'école d'application– Rentrée 2021-2022

**Référence** :

- Arrêté ministériel du 3 novembre 1970 (article 1er)
- Décret n° 74.388 du 8 mai 1974 (articles 3 à 7) modifié par le décret n° 91.39 du 14 janvier 1991
- Circulaire n° 75.006 du 6 janvier 1975 (BO n° 1 du 9 janvier 1975)

J'ai l'honneur de vous informer de la possibilité de solliciter votre inscription sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'école d'application.

Les professeurs des écoles non retenus sur les listes d'aptitude les années précédentes et qui n'ont pas fait l'objet d'une nomination, doivent renouveler leur candidature.

Je vous invite à demander un dossier auprès de mes services et le retourner, complet, pour **le 13 décembre 2020**, dernier délai.

Dominique MALROUX